

Source des coefficients de pondération

Les coefficients de pondération ont été déterminés sur la base des résultats d'une enquête nationale sur les dépenses des ménages effectuée entre mars 1979 et mars 1980 auprès d'un échantillon de 8 208 ménages répartis sur l'ensemble du territoire algérien selon 6 secteurs d'habitat, 5 zones économiques et 20 catégories socio-professionnelles. L'indice se rapporte à l'ensemble des ménages de la ville d'Alger (célibataires exclus) de toutes tailles et toutes catégories socio-professionnelles. Les articles sélectionnés proviennent d'un recensement des variétés et services consommés par les ménages, effectué en 1982. L'indice se compose de 712 variétés sélectionnées sur la base de critères tels que la dépense annuelle, la fréquence de la dépense, l'utilité. Les pondérations des variétés sont calculées à partir des dépenses annuelles en 1979, données par l'enquête nationale sur la consommation des ménages. Le taux de couverture de l'indice (en termes de dépenses de consommation) est de 93%.

Pondération et composition

Groupes principaux	Nombre d'articles	Pondé-ration	Nombre approximation proximatif de relevés de prix
Alimentation	56	522,4	9 919
Habillement et chaussure	59	70,6	709
Logement, combustible et éclairage	9	72,5	95
Mobilier et ameublement	43	55,0	152
Soins médicaux	26	26,5	6
Transports et communication	20	96,1	47
Instruction et loisirs	20	42,3	28
Autres biens et services	23	84,6	128
Total	256	1 000,0	11 084

Dépenses de consommation des ménages

Les dépenses de consommation prises en compte pour établir les coefficients de pondération comprennent les biens et services recensés lors de l'enquête sur les dépenses des ménages. Sont exclus les dépenses d'investissements, le logement en propriété, les cotisations d'assurances sociales et de caisses de pensions, les patentes, les impôts sur le revenu et autres impôts directs, les versements au titre d'assurances sur la vie, les envois de fonds, dons et versements similaires.

Mode de relevé des prix

Les relevés de prix sont effectués périodiquement par des enquêteurs dans 10 secteurs géographiques de la ville d'Alger auprès d'un échantillon de points de vente (publics et privés) selon un programme d'enquêtes fixé pour chaque groupe de biens et services. Il s'agit de prix déclarés ou affichés. En moyenne, près de 450 variétés sont enquêtées mensuellement et 11 000 prix environ sont traités par mois. En particulier, les fruits et légumes frais ainsi que les poissons frais sont enquêtés 3 fois par semaine auprès de 10 points de vente (marchés) publics et privés; les viandes, volailles et oeufs le sont 2 fois par mois auprès de 36 points de vente publics et privés. Les prix des articles pour l'habillement sont relevés tous les 4 mois. Les données se référant à l'eau, l'électricité, le gaz, l'instruction, les transports et communications sont obtenues une fois l'an et celles des soins médicaux deux fois par an.

Logement

Les enquêteurs relèvent le prix du loyer et des charges une fois par an, pour des logements de trois pièces, cuisine et salle de bains, auprès des organismes chargés de la gestion des immeubles pour le secteur public et auprès des ménages pour le secteur privé. L'indice pour le groupe «loyer» est obtenu en combinant l'indice du secteur public et l'indice du secteur privé. Les logements occupés par leur propriétaire ne sont pas pris en compte dans le calcul de l'indice.

Spécification des variétés

En 1982, un recensement des variétés des biens et services consommés par les ménages a été effectué. Sur cette base, près de 2 000 variétés ont été traitées (spécification, définition de l'article, calcul de prix moyens) en vue de la composition de l'indice. Chaque article a des spécifications détaillées et décrit la variété, la qualité, la fabrication, la marque, l'unité, etc.

Substitution, changement de qualité, etc.

On ne tient pas compte dans le calcul de l'indice du changement de qualité d'un article ni d'un nouvel article apparaissant sur le marché.

Articles saisonniers

Les fruits et légumes frais, en raison du caractère saisonnier

de leur commercialisation, subissent un traitement particulier: à partir d'un panier mensuel de pleine saison, il est calculé un indice brut, lequel indice compare les coûts du même panier (mensuel) du mois courant et du mois de même nom de l'année de référence (1982). Les prix de base des variétés du panier, ainsi que les pondérations, sont mensuels. La comparaison d'indices bruts de mois de noms différents indique, non pas une variation (relative) pure des prix, mais le rapport des variations de prix pour chacun des mois.

Calcul

L'indice est calculé selon la formule de Laspeyres, sous forme de moyenne arithmétique pondérée à base fixe, les coefficients de pondération correspondant à 1979.

Autres informations

Actuellement un indice national est calculé sur la base de l'observation des prix dans un échantillon de 18 villes et villages. Cet indice national est élaboré mensuellement depuis Janvier 1989.

Organisation et publication

Office national des statistiques: «Statistiques» (trimestriel) (Alger).

idem: «Données statistiques» (mensuel).

ALLEMAGNE 1

Remarque: La description se réfère au territoire de la République fédérale d'Allemagne avant le 3.10.1990.

Dénomination officielle

Preisindex für die Lebenshaltung aller privaten Haushalte (Indice des prix à la consommation pour l'ensemble des ménages privés).

Portée

L'indice est calculé mensuellement et porte sur tous les ménages privés de résidents allemands, à l'exception des personnes vivant dans des logements institutionnels.

Base originale

1985 = 100.

Source des coefficients de pondération

La valeur des coefficients de pondération et le choix des articles résultent d'une enquête sur les dépenses des ménages effectuée en 1983. Cette enquête portait sur environ 55 000 ménages privés composés d'une personne au minimum et disposant d'un revenu mensuel net inférieur ou égal à 25 000 DM. Les pondérations ont été mises à jour en 1985 au moyen d'une enquête relative au budget courant d'environ 1 000 ménages privés choisis au préalable. L'indice se rapporte à une taille moyenne des ménages de 2,3 personnes et à des dépenses de consommation moyennes de 3 105 DM par ménage et par mois en 1985. Les pondérations des articles non relevés sont reportées sur les articles restants.

Pondération et composition

Groupes principaux	Nombre d'articles	Pondé-ration	Nombre approximation proximatif de relevés de prix
Alimentation et tabac	186	229,89	116 000
Habillement et chaussure	77	69,47	31 000
Loyer	5	177,77	13 000
Combustible et éclairage	18	72,52	4 000
Mobilier, ameublement, et autres articles de ménage	138	72,21	37 000
Transports et communications	81	144,03	14 000
Soins personnels et médicaux	55	40,99	15 000
Instruction et loisirs	147	83,71	29 000
Autres biens et services	44	109,41	41 000
Total	751	1 000,00	300 000

Dépenses de consommation des ménages

Les dépenses de consommation des ménages prises en compte pour le calcul des coefficients de pondération comprennent les frais relatifs à la propriété immobilière, aux licences et aux primes d'assurance pour les biens spécifiques de consommation, ainsi que les dons et les déboursements du même type. Sont exclues les primes d'assurance vie, d'assurance sociale et d'assurance vieillesse. Sont également exclus les revenus en nature, les achats à crédit, les achats d'articles d'occasion, l'impôt sur le revenu et les autres impôts directs.

Mode de relevé des prix

Les prix sont relevés par des enquêteurs vers le milieu de chaque mois dans 118 municipalités et environ 15 000 magasins de détail et établissements de services.

Les prix applicables uniformément à l'ensemble du pays (livres et revues, tarifs postaux, tarifs aériens, voyages organisés, primes d'assurance) sont notés sous une forme centralisée à intervalles réguliers ou lorsqu'ils subissent un changement. Les prix ainsi relevés sont ceux que paient réellement les consommateurs (et non pas les prix de catalogue). Ils comprennent la taxe à la valeur ajoutée, les contributions indirectes (impôt sur les produits pétroliers, sur le tabac) et les autres taxes légales (taxes de péréquation sur le courant électrique, taxe de stockage des produits pétroliers). Les réductions ne sont relevées que si elles correspondent à des articles faisant l'objet d'une offre régulière. Les prix de soldes ne sont pas relevés.

Logement

Les données relatives au loyer sont obtenues trimestriellement pour la totalité des logements de l'échantillon (11 000 logements). Cependant, afin de pouvoir faire état des changements mensuels, le tiers de ces logements (environ 3 700) est inclus dans l'indice.

Les habitations occupées par leur propriétaire sont prises en compte par les coefficients de pondération. L'évolution des prix est représentée par les loyers des logements en location.

Spécification des variétés

La description des différents biens et services inclus dans l'enquête est assez large pour qu'il soit possible de tenir compte, dans chaque point de vente retenu, pour chaque article, de la variété dont la vente est la plus forte. L'enquêteur en note la désignation exacte (marque, nom de l'article, numéro, quantité, etc.) afin de pouvoir contrôler et assurer la comparabilité des prix dans le temps.

Substitution, changement de qualité, etc.

Lorsque survient un changement dans les caractéristiques pouvant influencer sur le prix d'un article, il est procédé, avec l'aide des spécialistes responsables, à des calculs ou à des estimations destinées à éliminer les changements artificiels de prix. La substitution d'un article par un autre s'effectue lorsque l'importance commerciale de l'article le plus ancien est encore appréciable et que celle du nouvel article l'est déjà; dans ce cas, il est procédé à l'enchaînement simple de l'ancienne série de prix à la nouvelle.

Articles saisonniers

Les articles saisonniers qui ne sont disponibles sur le marché que pour une courte période ne sont pas inclus dans l'indice. Le prix des articles disponibles durant toute l'année est pris en compte pour la totalité de leur montant.

Calcul

L'indice est calculé selon la formule de Laspeyres sous forme de moyenne arithmétique pondérée à base fixe, les coefficients de pondération correspondant à la période de base.

Des prix moyens non pondérés sont tout d'abord calculés par municipalité et par «Land»; lors du calcul des indices par article on utilise la moyenne des rapports de prix de la période courante et de la période de base. Les indices concernant les onze Länder sont alors pondérés en fonction de la population respective de chaque «Land», puis combinés pour obtenir l'indice d'ensemble du pays.

Autres informations

Des séries séparées sont calculées pour:

- les ménages de fonctionnaires et d'employés salariés disposant d'un revenu élevé et composés de 4 personnes;
- les ménages de travailleurs salariés disposant d'un revenu moyen et composés de 4 personnes;
- les ménages de retraités et d'assistés sociaux disposant d'un faible revenu et composés de 2 personnes;
- les enfants de moins de 18 ans.

Organisation et publication

Statistisches Bundesamt: «Wirtschaft und Statistik» (Wiesbaden).

idem: «Eilbericht und Monatsbericht der Fachserie 17, Reihe 7, Preise und Preisindizes für die Lebenshaltung».

Pour de plus amples détails d'ordre méthodologique, voir:

idem: «Wirtschaft und Statistik» (nos. 7/84 et 1/90).

ALLEMAGNE 2

Dénomination officielle

Preisindex für die Lebenshaltung aller Arbeitnehmerhaushalte (Indice des prix à la consommation pour l'ensemble des ménages de salariés).

Portée

L'indice est calculé mensuellement et porte sur tous les ménages de salariés habitant les cinq nouveaux Länder et Berlin-Est.

Base originale

1989 = 100.

Source des coefficients de pondération

La valeur des coefficients de pondération et le choix des articles résultent d'une enquête sur les dépenses des ménages effectuée dans les cinq nouveaux Länder et Berlin-Est. Les données ont été rassemblées mensuellement, de janvier à décembre 1989, au sein d'un échantillon représentatif de 2 600 ménages. La taille moyenne des familles était de 2,87 personnes.

Pondération et composition

Groupes principaux	Nombre d'articles	Pondé-	Nombre ap- ration proximatif de relevés de prix
Alimentation et tabac	187	385,9	19 000
Habillement et chaussure	79	134,1	10 000
Loyer, combustible et éclairage	30	55,1	8 000
Mobilier, appareils et dépenses domestiques	138	119,1	15 000
Soins de santé et personnels	47	29,7	7 000
Transports et communications	68	124,0	7 500
Instruction et loisirs (à l'exclusion des services d'hôtel et restaurant)	145	90,4	11 500
Biens personnels et services des établissements, d'hébergement et autres biens	44	61,7	4 000
Total	738	1 000,0	82 000

Remarque: (a) Voir ci-après.

(a) Pour les articles dont les données ne sont pas couvertes par une enquête au niveau central, le nombre suivant de relevés de prix est généralement effectué, compte tenu des prix établis:

- dans les villes dont la population n'est pas supérieure à 20 000 habitants: 4;
- dans les villes de 20 000 à 100 000 habitants: 6;
- dans les villes de plus de 100 000 habitants: 8.

Les exceptions à cette règle sont les suivantes:

- loyers: par agences immobilières sélectionnées;
- prix régularisés (uniformes): un relevé de prix.

Dépenses de consommation des ménages

Pour le calcul des coefficients de pondération, ont été relevées les dépenses relatives aux paiements de biens, services, contributions à l'assurance immobilière et impôts sur les véhicules à moteur des ménages privés.

Les dépenses en espèces n'incluent pas les cotisations à l'assurance-pension et aux assurances sociales. Les frais de santé ne sont inclus que pour autant que leur coût est à la charge de personnes privées. La plus grande partie de ces coûts (visites médicales, séjours dans les hôpitaux, produits pharmaceutiques, traitements et appareils prescrits) sont du ressort du régime d'assurance-santé et il n'en est donc pas tenu compte dans les coefficients de pondération. L'impôt sur le revenu et autres impôts directs ne sont pas considérés comme des dépenses en espèces sauf en ce qui concerne la taxe sur les véhicules à moteur. Les revenus en nature, les transferts d'argent, les dons, contributions et paiements analogues sont exclus. Pour les achats à crédit et la location-vente de biens, le prix entier au moment de l'achat est relevé. La vente et l'achat d'articles usagés sont compris mais ne figurent pas en tant que position séparée dans l'indice. Les dépenses de caractère administratif, contributions à l'assurance sur les propriétés immobilières (logement et biens des ménages, autres assurances de type immobilier, assurances sur les véhicules à moteur) sont comprises.

Mode de relevé des prix

Un échantillon représentatif de 80 communautés ou villes ayant fait l'objet d'une enquête a été sélectionné. Dans l'enquête sur les collectivités, les unités où un relevé est effectué directement